



BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Cotisation au titre d'une association **30€**

ré-adhésion

Pour toute nouvelle demande, joindre les statuts, une lettre de motivation et de la documentation sur votre structure pour validation par le Conseil d'Administration de l'UCPS.

Nom de la structure : _____

Objet ou missions principales de la structure : _____

Coordonnées du Président/responsable

Titre : _____
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Courriel : _____
 Téléphone : _____

Coordonnées du contact dans la structure

Fonction : _____
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Courriel : _____
 Téléphone : _____

Coordonnées de la structure

Adresse postale : _____

 Courriel : _____
 Téléphone : _____
 Fax : _____
 Site Internet : _____

Paiement

Je joins à ce bulletin un chèque de _____ €
 N° _____
 à l'ordre de l'UCPS :

UCPS
1 rue de la Grotte
41210 La Marolle-en-Sologne

Pensez à envoyer à nos permanents les dates des événements et activités de la structure pour figurer dans la lettre l'@ctu et sur le site de l'UCPS ! Contactez-les au 02 54 88 71 09.

En quelques mots, nos **motivations** pour adhérer à l'UCPS : _____

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi «Informatique et Liberté» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : UCPS au 02 54 88 71 09.

